

Liste des destinataires:

Secrétariats de nos associations membres
Présidentes et présidents de nos associations membres
Membres du comité d'AGILE.CH
Membres du forum romand de politique sociale

Berne, le 25 juin 2020

AGILE.CH INFO AUX MEMBRES 2/20

Contenu

POLITIQUE SOCIALE.....	2
Crise du coronavirus: signalez-nous les licenciements ou les menaces de licenciements!	2
Impact de la pandémie de coronavirus sur les assurances sociales	3
L'accès inclusif aux soins de santé est menacé.....	4
Quelques interventions parlementaires de la session d'été 2020	5
ÉGALITÉ.....	6
Pas de formation en défense des intérêts cette année!	6
La Mad Pride 2020 est repoussée au printemps 2021	6
Développement de l'avant-projet «L'autoreprésentation: la clé de l'inclusion».....	6
«La participation: une opportunité pour tous» – colloque annuel du 3 décembre 2020.....	7
POLITIQUE ASSOCIATIVE	7
Informations du comité d'AGILE.CH	7
Au revoir Francesco!	8
Raphaël de Riedmatten succèdera à Suzanne Auer	8
Requête à nos organisations membres	9

POLITIQUE SOCIALE

Crise du coronavirus: signalez-nous les licenciements ou les menaces de licenciements!

Depuis le 27 avril dernier, date du premier déconfinement partiel, nombre de salarié.e.s ont repris le chemin du travail, pour autant que leur employeur ait mis en place des mesures de protection appropriées, comme le stipule l'Ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus ([Ordonnance 2 COVID-19](#)). Mais cela ne va pas de soi pour tout le monde. Certaines personnes risquant de développer une forme grave du Covid-19, même si elles sont en état de travailler, ne peuvent pas réintégrer leur place de travail, soit parce que le déplacement vers le lieu de travail pose problèmes, soit parce que leur employeur n'est pas en mesure de les protéger comme il le devrait. Et le télétravail n'est pas une réalité pour tout le monde.

L'Ordonnance 2 COVID-19, dans son article 10c, indique quelles sont les obligations de l'employeur de protéger la santé des salarié.e.s vulnérables. En cas d'impossibilité pour ces personnes de réintégrer leur poste de travail, l'employeur peut exiger un certificat médical et doit maintenir le paiement de leur salaire. La personne salariée qui manque et à laquelle l'employeur est tenu de verser un salaire doit donc être remplacée, pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise ou du service. Mais quels employeurs peuvent se permettre une telle dépense sur la durée? Une telle situation risque fort d'aboutir à un licenciement.

L'ordonnance susmentionnée protège dans une certaine mesure les salarié.e.s vulnérables, mais d'une part elle n'est que provisoire, et d'autre part, trop de salarié.e.s ignorent leur droits.

Or, le Code Civil suisse (livre cinquième: droit des obligations) ne protège pas contre les licenciements abusifs. Tout au plus, il prévoit dans son [art. 336 ss](#) une indemnité à verser par l'employeur si un recours est déposé par la salariée ou le salarié concernés. Mais indemnité ou non, lorsque l'emploi est perdu, il est perdu. Avec le taux de chômage qui prend l'ascenseur en cette période de post-crise, de nombreuses personnes handicapées risquent non seulement de perdre leur emploi, mais de ne pas en retrouver avant longtemps, ce qui les expose à de grandes difficultés. En sont-elles conscientes?

AGILE.CH adresse donc deux messages à ses organisations membres:

- Si, parmi vos membres, certains se voient menacés de perdre leur emploi, contactez-nous ou orientez-les vers le [service juridique d'Inclusion Handicap](#) ou un syndicat (voir informations diffusées par [Unia](#), le [SSP](#), [Travail.Suisse](#) ou le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs ([SIT](#)) à Genève).
- Il est impossible de savoir actuellement combien de personnes handicapées et/ou à risque sont menacées de perdre leur emploi (ou l'ont déjà perdu). AGILE.CH mène l'enquête pour récolter suffisamment de données afin d'interpeler le Parlement à ce sujet. Si parmi vos membres des personnes ont été licenciées ou sont menacées de l'être, parce qu'elles ne peuvent plus exercer leur activité en tant que personne particulièrement concernée par le coronavirus, signalez-le nous!

Il est essentiel que nous collaborions étroitement pour limiter l'impact désastreux que le Covid-19 aura sur les emplois des personnes en situation de handicap et sur les assurances sociales.

Impact de la pandémie de coronavirus sur les assurances sociales

La [liste](#) des mesures financières prises par la Confédération pour atténuer l'impact économique de la crise du coronavirus est très longue et de nombreux domaines ont pu compter sur des aides étatiques, notamment le sport, le tourisme, les crèches et la culture. Les mesures de soutien à l'économie suisse ont coûté très cher: pendant la pandémie, la Confédération a accumulé entre 30 et 50 milliards de dettes. Personne n'aurait imaginé, au cours des récents débats sur la 7^e révision de l'AI, lors duquel chaque centime comptait, que des sommes aussi colossales soient libérées en si peu de temps, à peine quelques mois plus tard. Néanmoins, les parlementaires grippe-sous ont aussi contribué à ficeler le très exhaustif paquet de mesures coronavirus, car après tout, les entreprises qui ont souffert sont entrées dans la crise sans que ce soit leur faute.

Cet énorme élan de générosité a cependant brutalement pris fin lorsqu'il a fallu se concentrer sur les personnes dépendant d'un revenu de substitution. Plusieurs politiciennes et politiciens ont profité de la situation pour demander des coupes supplémentaires dans les prestations des assurances sociales. L'UDC va même jusqu'à demander un moratoire de trois ans pour tous les développements d'ores et déjà adoptés mais non encore entrés en vigueur (voir la [motion 20.3415](#)). Et durant ce laps de temps, le Conseil fédéral devrait quant à lui revoir à la baisse ses largesses et trouver d'autres solutions moins onéreuses pour palier à la crise (voir la [motion 20.3392](#)). Il est inhumain que l'augmentation des montants maximaux pris en compte au titre du loyer, décidée dans le cadre de la réforme des prestations complémentaires, soit maintenant remise en question. Aujourd'hui encore, de nombreuses personnes dépendantes des prestations complémentaires peuvent à peine couvrir leurs dépenses vitales, les montants des loyers étant encore loin d'être couverts. Quoi qu'il en soit, les effets de la crise du coronavirus sont socialement inégalement répartis. AGILE.CH s'engagera avec détermination pour que la politique ne renforce pas volontairement cette injustice.

Le vote final sur la 7^e révision de l'AI a finalement eu lieu lors la session d'été du Parlement. La révision a été acceptée avec un score impressionnant: le Conseil national a voté à l'unanimité en faveur de la révision, tandis qu'au Conseil des États, seul un parlementaire, Damian Müller, a rejeté le projet. AGILE.CH est soulagée que le Parlement ait approuvé la 7^e révision de l'AI, car pour la première fois depuis de nombreuses années en ce qui concerne une telle révision, l'accent n'est pas mis sur la réduction des coûts. En cas de rejet, le Conseil fédéral aurait probablement rédigé rapidement un nouveau projet qui, du fait du coronavirus, n'aurait guère été neutre sur le plan des coûts.

Le Conseil fédéral examinera sur mandat du Parlement (voir la [motion 20.3165](#)) les conséquences de la pandémie du COVID-19 sur le système des assurances sociales (AVS/AI/APG, LPP, ALV, EL, aide sociale). Au cours de la pandémie, nous avons vu que même les défis majeurs peuvent être relevés grâce à la solidarité, et il est important de la maintenir au-delà de la crise. Ensemble, nous pouvons parvenir à stabiliser les institutions sociales sans procéder à des démantèlements qui auraient pour conséquences de précipiter dans la pauvreté les personnes qui dépendent de prestations. On peut aussi espérer que les mesures prises par le Conseil fédéral pour soutenir l'économie seront efficaces et auront un impact positif.

L'accès inclusif aux soins de santé est menacé

Le vieillissement de la population, les évolutions de la technologie médicale et une demande croissante en soins de santé entraînent une augmentation constante des coûts. Il en résulte des primes d'assurance-maladie toujours plus élevées. Diverses propositions sur la manière de mettre fin à cette tendance ont été faites. Les organisations ont la possibilité de participer à la discussion dans le cadre des procédures de consultation. Il est indispensable que nous y prenions part, car les solutions proposées par le gouvernement et le parlement sont très techniques et tiennent peu compte du point de vue des personnes en situation de handicap.

Deux procédures de consultation sur les modifications de l'ordonnance sur l'assurance maladie sont actuellement en cours, avec un délai fixé à la mi-août. L'objectif est d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins de santé en impliquant les acteurs concernés, principalement des spécialistes des compagnies d'assurance, des prestataires et de la communauté scientifique. L'utilisation des connaissances pratiques et des compétences des personnes handicapées et/ou vivant avec une maladie chronique est passée outre. Les efforts du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) pour permettre la participation des personnes handicapées aux décisions des autorités et des institutions (voir leur [Newsletter 2/2020](#)) ne semblent pas porter leurs fruits dans la politique de santé.

Les deux projets portent sur des maladies clairement diagnostiquées pouvant être traitées par des prestations de soins standardisées. Si le financement des services par les assurances maladie est déterminé selon cette logique, des éléments importants qui composent la qualité de nos soins de santé tombent à l'eau, notamment les soins intégrés, non discriminatoires et basés sur les besoins, la liberté de choix pour les patientes et patients, de même que l'accessibilité des institutions de soins de santé. AGILE.CH met à disposition des organisations membres des modèles de réponses pour les deux prises de positions (en allemand uniquement), voir notre [site Internet](#) (rubrique Actualités, communication du 11.06.2020 sur la page en allemand).

Dans le domaine de la psychiatrie également, la nouvelle version du système de rémunération (TARPSY version 3.0), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 sera plus fortement orientée vers les prestations psychiatriques. Comment exactement les soins, l'attention et les relations – prestations centrales en psychiatrie – doivent être enregistrés dans un tel système basé sur la performance est encore peu clair. Il existe un risque que les institutions qui placent la personne au centre soient financièrement pénalisées. Comme il n'y a pas de consultation sur la nouvelle version de TARPSY, il est important de lancer un débat public sur les inconvénients posés par ce système.

À la mi-mai 2020, le Conseil fédéral a annoncé qu'il soumettrait un contre-projet indirect aux deux initiatives «[Baisser les primes – pour un frein aux coûts de la santé](#)» du PDC et celle pour [l'allègement des primes](#), du PS. AGILE.CH se positionnera dans le cadre de la procédure de consultation sur les deux contre-projets et espère que d'autres organisations de personnes en situation de handicap le feront également. AGILE.CH est préoccupée par l'initiative du PDC, qui exige un rationnement des prestations médicales si la hausse des coûts se poursuit. Le danger est grand de voir les services rationnés pour les personnes qui ne disposent pas d'un lobby assez fort. Aujourd'hui déjà, certaines prestations reconnues d'un point de vue médical ne sont pas couvertes par l'assurance-maladie de base, car personne ne se bat pour qu'ils soient remboursés. Par exemple, les personnes qui ont besoin d'un tensiomètre doivent le payer elles-mêmes. Le Conseil fédéral soutient l'objectif principal de l'initiative «Baisser les primes», à savoir maîtriser la hausse des coûts dans le domaine de la santé. Toutefois, dans son [contre-projet](#)

indirect, il propose de remplacer les règles pour freiner les dépenses trop rigides par un objectif. AGILE.CH veillera particulièrement à ce que les patient.e.s soient associé.e.s à la discussion pour déterminer quels services sont nécessaires et lesquels sont inutiles, ainsi que les mesures correctives y relatives. AGILE.CH veillera également à ce que le droit des personnes en situation de handicap à des soins de santé non discriminatoires, conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, soit respecté.

Quelques interventions parlementaires de la session d'été 2020

Certaines personnes handicapées vivant en institution ont le droit de recevoir des visites ou d'aller à la piscine, d'autre non. Tout dépend de leur lieu de résidence, car les cantons appliquent de manière différenciée les [recommandations](#) de l'Office fédéral de la santé publique. Au sein des institutions, les personnes concernées se sentent discriminées, alors qu'à l'extérieur, les directives relatives au coronavirus sont fortement assouplies. Par le biais de sa [question 20.5242](#), la Conseillère nationale Franziska Roth a demandé au Conseil fédéral d'adapter les recommandations de l'OFSP.

La question de savoir comment améliorer la position des patient.e.s dans le système de santé a également été soulevée au Parlement. Lors de la session d'été, la Conseillère nationale Yvonne Feri a déposé deux interpellations sur ce sujet: «Améliorer l'information du patient ([20.3490](#))» et «Renforcer la voix des patients dans la politique de la santé ([20.3489](#))».

Fin 2019, le reportage du SonntagsBlick consacré aux expertises médicales avait suscité de nombreuses interventions au Parlement. Les réponses du Conseil fédéral à ces interventions sont plutôt décevantes, à l'exemple de [19.4623](#), [19.4592](#) et [19.4498](#). Il est donc d'autant plus réjouissant que deux autres propositions sur le sujet ont été présentées lors des sessions de printemps et d'été 2020: la Conseillère nationale Yvonne Feri a demandé au Conseil fédéral dans sa [question 20.1007](#) «Expertises. Composition de la commission», comment faire en sorte que le point de vue des bénéficiaires soit pris en compte dans les discussions de la Commission. Et la conseillère nationale Barbara Gysi a demandé dans son [postulat 20.3513](#) un examen plus approfondi du sujet «Accompagnement des personnes lors des entretiens lors d'une procédure d'expertise», suite à la décevante réponse du Conseil fédéral à sa [question 19.5613](#) sur la possibilité de se faire accompagner pour les entretiens d'expertises.

La communication est un besoin humain fondamental et une condition sine qua non à l'autodétermination et à la participation à la société. Celles et ceux dont les capacités de s'exprimer oralement sont limitées ont un besoin urgent de formes de communication alternatives ou de soutien à la communication afin de pouvoir participer à la vie sociale de manière autodéterminée. Il est très réjouissant que la Conseillère nationale Franziska Roth ait décidé d'examiner de plus près les activités de la Confédération et des cantons en matière de soutien à la communication améliorée et alternative (CAA), par le biais de son [interpellation 20.3568](#).

ÉGALITÉ

Pas de formation en défense des intérêts cette année!

Trop d'incertitudes subsistent encore sur la suite et les conséquences de la crise du coronavirus, pour mettre sur pied une journée de formation en défense des intérêts, comme AGILE.CH a coutume de le faire en automne. Deuxième vague de contaminations, possibilités de se déplacer pour les participantes et participants, mise en place de mesures de protection... Le comité de direction d'AGILE.CH a donc décidé de renoncer pour cette année, mais ne manquera pas de vous donner rendez-vous aussi vite que possible pour l'édition de 2021. Nous remercions nos organisations membres pour leur compréhension.

La Mad Pride 2020 est repoussée au printemps 2021

En raison de la situation actuelle causée par la pandémie de coronavirus, les mesures prises par le Conseil fédéral et la situation en constante évolution, la Mad Pride, initialement prévue le jour de la Journée mondiale de la santé mentale, est repoussée au 27 mars 2021.

Vous pouvez d'ores et déjà bloquer la date dans votre agenda. Nous espérons vous voir nombreux défiler dans la capitale à cette occasion!

Vous recevrez des informations détaillées en temps voulu. En attendant, jetez un coup d'œil sur le site www.madpride.ch. Vous y trouverez le programme de la manifestation dès qu'il sera disponible, ainsi que qu'un reportage sur l'événement 2019 qui a eu lieu à Genève.

Développement de l'avant-projet «L'autoreprésentation: la clé de l'inclusion»

Dans notre InfoLettre de mars 2020, nous vous avons révélé les premiers éléments de notre avant-projet «L'autoreprésentation: la clé de l'inclusion». Nous sommes convaincu.e.s que l'autoreprésentation des personnes handicapées est essentielle à l'inclusion. Selon la CDPH, les personnes en situation de handicap doivent être incluses partout où des décisions les concernant sont prises. Dans la vie politique notamment, les mesures sont bien mieux planifiées et adaptées si les personnes concernées sont impliquées à un stade précoce du processus. Ainsi, dans cet avant-projet, nous réunissons les autorités, les organisations de personnes handicapées et les personnes concernées. Nous voulons promouvoir l'échange d'expériences, découvrir leurs besoins en matière de collaboration et, dans un projet de suivi, indiquer comment cette collaboration peut être améliorée et mieux ancrée.

Le 25 mai 2020, le groupe de travail de l'avant-projet s'est réuni en ligne pour le premier atelier. Les participant.e.s avaient rempli un questionnaire au préalable et fait part de leurs commentaires sur les raisons pour lesquelles elles et ils estiment que l'autoreprésentation est importante, sur le chemin parcouru dans la mise en œuvre de structures participatives, sur la manière dont elles sont ancrées et sur leurs expériences en matière de participation. L'échange entre les treize participant.e.s a été très intéressant. Il est notamment clairement ressorti pour toutes les personnes présentes que les personnes en situation de handicap doivent être impliquées dans les questions qui les concernent. Les autorités et les organisations ont constaté que les personnes avec handicap compétentes sont difficiles à trouver. Il a également été souligné que ces personnes devraient être prêtes à s'engager de manière fiable et sur la durée, car les engagements à court terme dans les groupes de travail nuisent à la crédibilité. Il serait préférable de ne pas créer de structures spécifiques, mais d'utiliser les structures existantes, telles que les

forums handicaps. Il est également apparu clairement que les personnes handicapées qui, en tant que spécialistes, mettent leurs connaissances à disposition, doivent être rémunérées pour leur travail. Néanmoins, pour qu'elles puissent participer, il est indispensable de mettre en place des structures appropriées, telles que des salles de réunion accessibles, une documentation accessible et des interprètes en langue des signes. Les participant.e.s avec handicap ont également attiré l'attention sur les questions d'indemnisation, de fiabilité et d'aides à l'accessibilité. Elles et ils souhaitent également qu'une attention particulière soit accordée aux échanges réguliers entre tous les groupes.

Les résultats de cet atelier vont maintenant être analysés et commentés de manière critique par le groupe d'accompagnement. Deux autres ateliers suivront. Nous sommes très satisfait.e.s de ce bon démarrage et de l'échange constructif qui en a résulté.

«La participation: une opportunité pour tous» – colloque annuel du 3 décembre 2020

Le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) organisent pour la seconde fois un colloque annuel. Il aura lieu chaque année le 3 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Le thème choisi pour 2020 est «La participation: une opportunité pour tous».

Nous sommes heureux de faire partie du groupe de travail et de participer activement à l'organisation de ce colloque. Après plusieurs séances de préparation, le programme prend forme. Les personnes en situation de handicap, en tant que figures centrales du processus de participation, sont prises en compte de manière tout aussi appropriée que les différentes organisations de et pour personnes handicapées. Le programme du colloque est consacré à la participation à la vie politique et publique, à l'autoreprésentation et à l'autonomie des personnes handicapées, ainsi qu'à leur perception. Un encart thématique sera en outre consacré à la façon dont les personnes handicapées ont vécu la crise du coronavirus.

À l'heure actuelle, la planification correspond à nos attentes, mais ce n'a pas été sans peines. AGILE.CH a d'abord dû se battre pour faire entendre sa voix en tant que faitière des organisations de personnes avec handicap. Les différentes parties ont d'abord dû accepter qu'il existe maintenant deux organisations faitières nationales indépendantes ayant des priorités différentes. Depuis qu'AGILE.CH n'est plus membre d'Inclusion Handicap, nous devons nous positionner avec force dans différents domaines et clarifier de manière cohérente le point de vue des organisations de personnes en situation de handicap. Toutefois, cet effort est important pour garantir que la participation réelle des personnes handicapées devienne une priorité. Pour preuve : le représentant d'AGILE.CH est la seule personne avec handicap qui soit impliqué dans l'organisation de ce colloque !

POLITIQUE ASSOCIATIVE

Informations du comité d'AGILE.CH

Lors de sa séance du 19 juin 2020, le comité a traité, entre autres, des questions suivantes:

- Il a été informé de différents projets en cours: sur les affaires parlementaires courantes par Judith Hanhart, responsable de la politique sociale et de la défense des intérêts; sur la création d'une organisation de branche dans le domaine de l'assistance par Simone Leuenberger, collaboratrice scientifique; et sur les différents projets en cours de réalisation dans le domaine de l'égalité par Herbert Bichsel, chargé d'égalité.
- Il a décidé de consacrer sa retraite du 17 octobre 2020 au thème «Bilan des années 2013 – 2020 et perspectives d'avenir».
- Il a décidé que l'Assemblée des délégué.e.s d'AGILE.CH aura lieu par vidéoconférence le samedi 29 août 2020, de 14 h 00 à 16 h 30. L'invitation, ainsi que les documents et des informations plus détaillées sur la vidéoconférence vous parviendront par e-mail le 28 juillet 2020.

Au revoir Francesco!

La plupart d'entre vous l'ont bien connu: Francesco Bertoli, Président du Forum handicap de la région de Bâle et membre du comité d'AGILE.CH. À la fin avril, une triste et douloureuse nouvelle est parvenue au secrétariat d'AGILE.CH: Francesco L. Bertoli est décédé subitement le 27 avril 2020 à l'âge de 66 ans, des suites d'une crise cardiaque. Il laisse dans nos rangs un vide immense. Le comité d'AGILE.CH lui a rendu hommage et l'a commémoré par une minute de silence lors de la réunion du 19 juin 2020.

C'est à l'âge de 16 ans que Francesco a commencé à s'engager pour défendre les intérêts des personnes en situation de handicap. Il a été vice-président de Procap Bâle-Campagne jusqu'en 2012 et de 2005 à sa mort, il a présidé le Forum handicap de la Région de Bâle. Le fait que Bâle-Ville ait été le premier canton suisse à adopter une loi sur l'égalité pour les personnes en situation de handicap en 2019 est dû en grande partie aux efforts de Francesco. Il a également été membre du groupe de pilotage d'iPunkt Basel, membre du comité d'Impulse Basel et membre du jury du «Prix social» des employeurs de Bâle.

Tout au long de son engagement, il a toujours été essentiel pour Francesco que les organisations de personnes handicapées travaillent ensemble et pensent le handicap comme une thématique transversale. Malgré son ancrage dans la région bâloise, son réseau s'étendait dans tout le pays et les intérêts nationaux étaient pour lui très importants. Il a permis à AGILE.CH de bénéficier de ce «capital» avec beaucoup d'énergie et d'engagement.

Francesco manquera énormément aux membres du comité et du secrétariat général d'AGILE.CH. Nous le remercions pour tout et le porterons toujours dans nos cœurs.

Raphaël de Riedmatten succèdera à Suzanne Auer

Pour succéder à l'actuelle secrétaire générale Suzanne Auer, qui partira en retraite en novembre, le comité d'AGILE.CH a nommé Raphaël de Riedmatten au poste de directeur. Spécialiste du handicap, M. de Riedmatten est de langue maternelle française et s'exprime couramment en allemand et en anglais. Il a un riche parcours professionnel et militant à son actif et accorde une importance particulière à l'entraide.

Titulaire d'un master en relations internationales, Raphaël de Riedmatten est actuellement responsable des publications et de la promotion chez Public Eye, ONG qu'il a rejoint alors qu'elle s'appelait encore Déclaration de Berne, et qu'il a accompagnée dans cet important changement.

Avant cela, M. de Riedmatten a été entre autres chargé de communication et porte-parole romand de Pro Infirmis Suisse, puis chef de projet de soutien à la société civile chez Handicap International (Humanité & Inclusion) pour qui il a travaillé notamment au Kosovo.

Outre son engagement depuis des décennies pour l'égalité des chances et l'autodétermination, M. de Riedmatten connaît bien le monde associatif, dans lequel il a développé de grandes compétences en stratégie, gestion de projets, planification, financement et ressources humaines.

Lui-même concerné par le handicap, Raphaël de Riedmatten a publié en 2002 un ouvrage intitulé [Une nouvelle approche de la différence](#). Amoureux des arts vivants, il est aussi membre actif de [BewegGrund](#), compagnie de danse inclusive.

Les membres du comité et le personnel du secrétariat général d'AGILE.CH se réjouissent d'avoir à la tête de notre faîtière un directeur aux compétences et aux expériences si vastes. Doté d'une forte personnalité, M. de Riedmatten entend renforcer la position d'AGILE.CH dans le domaine de l'entraide, et le moins qu'on puisse dire est qu'il ne manque pas d'idées pour y parvenir!

Requête à nos organisations membres

Votre siège administratif ou secrétariat a-t-il déménagé? Avez-vous une nouvelle directrice ou un nouveau directeur? Lors de vos dernières assemblées de membres, avez-vous élu une nouvelle présidente ou un nouveau président?

Nous nous permettons de vous rappeler une fois de plus que nous vous serions très reconnaissant.e.s de nous tenir informé.e.s de tout changement au sein de votre organisation. Le moyen le plus simple de nous communiquer les nouveaux noms et/ou adresses postales/électroniques est de nous écrire à info@agile.ch. Vous vous assurez ainsi que les informations vous parviennent correctement.

À cette occasion, nous souhaitons vous rappeler que vous pouvez publier des articles de notre revue «Handicap & politique» dans vos propres médias, à condition d'en citer la source.

En tant qu'organisation membre, vous soutenez la faîtière AGILE.CH. Un grand merci!

Mais quelles sont les prestations offertes par AGILE.CH à ses membres?

Par exemple, un engagement concret pour...

... le droit des personnes avec handicap à décider de leur mode de vie et à participer à la société, par le biais de la défense d'intérêts, des relations publiques et du travail médiatique, ainsi que par une réflexion de fond.

Avec nos plus cordiales salutations,

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap